

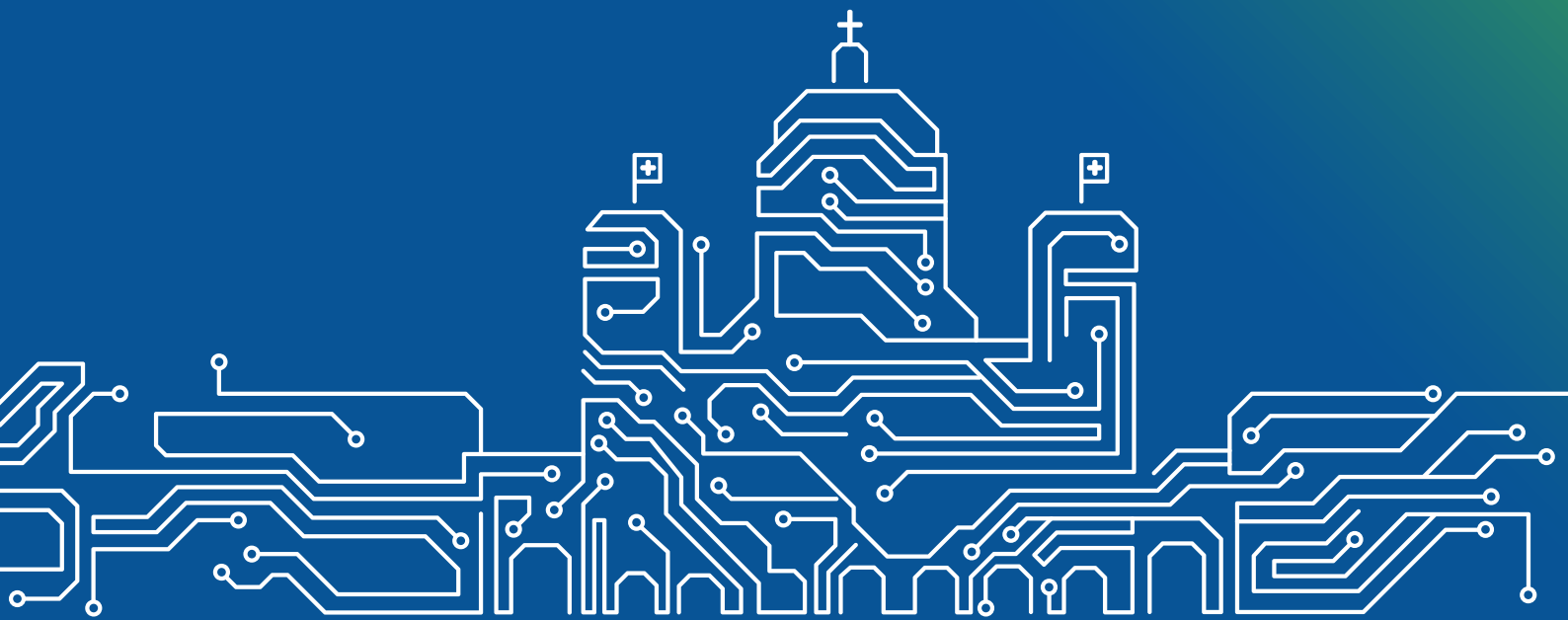


Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral

Swiss Confederation

# Stratégie Administration fédérale numérique





# Stratégie Administration fédérale numérique

## BUT

La stratégie Administration fédérale numérique du Conseil fédéral fixe les objectifs de la transformation numérique au sein de l'administration fédérale et définit les priorités permettant d'atteindre ces objectifs. Les unités administratives assument leurs tâches liées à la transformation numérique dans les limites du cadre stratégique défini par le Conseil fédéral. Les stratégies départementales et locales concrétisent l'orientation définie dans la présente stratégie et contribuent à la mise en œuvre de cette dernière.

La stratégie porte sur le passage d'une administration travaillant sur un mode essentiellement analogue à une administration subissant une transformation sur le plan numérique, et elle s'attache à créer un cadre propice à cette mutation. Par transformation, on entend le fait de repenser sous l'angle numérique et d'orienter en ce sens la manière dont les autorités fédérales accomplissent leurs tâches.

La stratégie Administration fédérale numérique vise à ce que la transformation numérique soit abordée de manière globale et supradépartementale et à ce que les efforts déployés par les unités de l'administration fédérale et à l'extérieur de cette dernière soient regroupés. Elle est coordonnée avec les autres stratégies globales relatives à la transformation numérique de l'administration : la stratégie Suisse numérique, qui chapeaute l'ensemble des stratégies, concerne la *transition numérique de l'ensemble de la Suisse* ; la stratégie Administration numérique suisse (ANS) fixe, quant à elle, des lignes directrices pour garantir la coordination des *administrations publiques de tous les échelons étatiques* et définit des champs d'action communs.

## CONTENU

La présente stratégie comprend une vision globale de la transformation numérique, huit principes guidant l'action de l'administration fédérale ainsi que des objectifs stratégiques regroupés en sept priorités. La mise en œuvre des objectifs sera priorisée de manière agile, afin que les effets attendus de la stratégie puissent se produire d'ici à la fin de la décennie.

La mise en œuvre des mesures coordonnées à l'échelon global sera pilotée au moyen du plan directeur annuel. Des mesures concrètes de mise en œuvre et des instruments permettant d'en mesurer l'efficacité pourront être définis en sus.



## VISION GLOBALE

**La transformation numérique est axée sur les personnes et les entreprises,**

**et les autorités fédérales mettent leurs prestations à leur disposition de manière simple, moderne et globale.**

L'administration fédérale numérique place les personnes et, partant, la perspective de la population, des entreprises, d'autres administrations publiques et de ses propres collaborateurs au cœur des changements nécessaires. Les personnes ont accès facilement à des prestations des autorités adaptées à notre temps, disponibles sous forme numérique et de manière intégrée et répondant parfaitement à leurs besoins.

Au sein de l'administration fédérale, le travail est réparti entre les différents départements et offices, en fonction de leurs compétences respectives. Le contexte dans lequel l'administration fédérale remplit ses tâches est cependant de plus en plus interconnecté, si bien que les différentes unités doivent collaborer et agir par ailleurs en partenariat avec d'autres échelons administratifs et d'autres acteurs, dans le contexte global de l'« administration numérique ».

### Quant la vision globale est-elle réalisée ?

La vision globale sert de guide à l'administration fédérale et elle a délibérément été formulée de manière ouverte. La transformation numérique comporte de nombreux aspects. Les défis et objectifs prioritaires varient d'une unité à l'autre, en fonction de la situation dans laquelle elles se trouvent au départ et de leurs tâches. Afin de disposer d'une vue d'ensemble et d'avoir un aperçu de l'évolution de la transition numérique dans le temps, la stratégie est assortie d'un modèle commun présentant les objectifs numériques fixés au sein de l'administration fédérale. Il est important par ailleurs de rendre la stratégie mesurable.



## PRINCIPES

La stratégie Administration fédérale numérique sera mise en œuvre selon huit principes d'action. Les six premiers principes se fondent sur le cadre d'action de l'OCDE sur l'administration numérique (*OECD Digital Government Policy Framework*, DGPF). Ils sont complétés par les principes de sécurité et de durabilité, qui sont tirés de la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) et de la stratégie ANS. Ces principes permettent d'établir un lien entre les principes en matière d'administration numérique définis à l'échelle nationale et ceux définis à l'échelle internationale. Ils synthétisent les caractéristiques de l'administration fédérale numérique et les objectifs qu'elle compte atteindre, et servent de point de référence pour mesurer les effets.

Le droit applicable (Constitution, lois, ordonnances et droit international) prime les principes énumérés ci-après.

<b>Digital by Design</b> [ainsi que « Priorité au numérique » et « Tout numérique »]	<b>L'administration fédérale considère le « numérique » comme un principe de base lors de toute conception.</b> La transformation numérique est conduite de manière claire et dotée de mécanismes de coordination et de mise en œuvre efficaces. L'administration ne considère pas le « numérique » comme un simple aspect technique, mais comme une évolution indispensable. Elle fournit ses prestations en priorité « sous forme numérique » et les conçoit en conséquence. Elle œuvre à une numérisation complète de ses prestations et processus internes [« Tout numérique »].
<b>Axé sur les données</b> [et « Une fois pour toutes »]	<b>L'administration fédérale axe son action sur les données et considère les données comme un bien stratégique important</b> [« Data as an Asset »]. Elle prend des mesures visant à ce que les données produisent une valeur ajoutée publique. Elle veille à ce que les données soient harmonisées, puis réutilisées de manière sûre et dans un climat de confiance. Elle ne gère les mêmes données qu'une seule fois.
<b>L'administration comme plateforme</b> [et interopérabilité]	<b>L'administration fédérale fait office de « plateforme ».</b> Au moyen de lignes directrices, d'outils, de données et de logiciels, elle crée une base commune pour la transformation numérique. Les unités administratives en tirent profit pour fournir des prestations interopérables et axées sur les utilisateurs [par ex. sur des plateformes de services]. L'administration fédérale assure l'extension des solutions dans les cas où c'est possible.
<b>Ouverture</b> [et transparence]	<b>L'administration fédérale est, par défaut, ouverte.</b> Elle rend les données administratives et les processus de décision politiques [y compris les algorithmes et les codes logiciels] accessibles au public.
<b>Axé sur les utilisateurs</b> [et inclusion]	<b>L'administration fédérale est axée sur les utilisateurs.</b> Elle accorde un rôle central aux besoins des utilisateurs lors de la conception de processus et de prestations et lors de l'élaboration de lois et de stratégies numériques.
<b>Proactivité</b> [et innovation]	<b>L'administration fédérale est proactive.</b> Elle anticipe les besoins de la population et réagit rapidement à ces besoins. Elle fournit ses prestations de manière à ce que les utilisateurs n'aient pas à comprendre comment les données et les prestations sont créées.

<b>Sécurité</b> [et fiabilité / souveraineté]	<b>L'administration fédérale est sûre.</b> Elle prend en compte les risques existant en matière de protection des données, de sécurité de l'information et de disponibilité des données et services. Elle veille à ce que les composantes numériques (matériel, logiciels et prestations) soient conformes aux exigences auxquelles doit satisfaire une activité étatique autonome.
<b>Durabilité</b>	<b>L'administration fédérale tient compte</b> de manière équivalente, équilibrée et intégrée <b>des trois dimensions de la durabilité</b> (dimensions écologique, économique et sociale) <b>dans le domaine numérique.</b>



## OBJECTIFS

Les objectifs stratégiques constituent le cœur de la stratégie Administration fédérale numérique. Ils sont regroupés en sept priorités thématiques, afin d'offrir une meilleure vue d'ensemble. Un effet prioritaire pour l'administration, la population ou l'économie est attendu pour chacune de ces priorités – prioritaire dans le sens où la mise en œuvre des objectifs stratégiques peut et doit déployer des effets dans plusieurs domaines.

### Indicateurs permettant de mesurer les effets

Afin de rendre les effets attendus plus tangibles, le développement de la transformation numérique au sein de l'administration fédérale sera surveillé au moyen d'une série d'indicateurs. Des données récoltées dans le cadre de collectes existantes ou prévues seront utilisées à cet effet. Le présent document définit, pour chaque indicateur, une valeur de départ ainsi que le but visé. Il n'existe pas, pour certains cas de figure, d'indicateurs permettant de mesurer les effets exacts, mais une approximation est toujours possible. Les indicateurs choisis constituent ainsi un outil permettant d'évaluer chaque année l'état d'avancement de la transformation numérique et de mener une discussion sur les mesures supplémentaires nécessaires.

L'évaluation à proprement parler des objectifs de la stratégie a lieu lors du contrôle de gestion.



## Priorité 1

# Penser et aménager l'administration numérique en réseau

### Objectifs stratégiques

1	L'administration fédérale exploite les synergies existantes et en crée de nouvelles, et elle développe ses prestations sous la forme de réseaux de création de valeur (de bout en bout, utilisation multiple, accès simple par le biais d'interfaces/API).
2	Dans la mesure du possible, les unités administratives mettent leurs prestations numériques à disposition de manière ouverte.
3	L'administration fédérale présente de manière transparente, sur des plateformes communes, toutes les offres numériques disponibles.
4	Les unités administratives utilisent des données et solutions existantes fondées sur des standards.
5	L'administration fédérale met à la disposition de tous les acteurs une identité numérique fiable pour laquelle des droits d'accès peuvent être octroyés de manière ciblée et qui est utilisée systématiquement dans les processus de l'administration.
6	L'administration fédérale tire profit des possibilités offertes par la LMETA (par ex. projets pilotes, projets phares, mise à disposition de moyens informatiques).

### Effets attendus

- La population et l'économie disposent, de bout en bout, de prestations simples des autorités.
- L'administration fédérale construit ses applications de manière modulaire et exploite les synergies par la création de services communs et la réutilisation.
- Les autorités de tous les échelons étatiques ont accès à des applications et informations interopérables.

### Mesurabilité

Comment reconnaît-on que les effets attendus ont eu lieu ?

Indicateur	Source	Point de départ	But visé
Mise à disposition de jeux de données par le biais d'API	<a href="#">Office fédéral de la statistique</a>	23 API (état : août 2023)	Toutes les API utilisables



## Priorité 2

# Accroître l'orientation utilisateurs et l'orientation sur l'utilité

### Objectifs stratégiques

- |          |  |
|----------|--|
| <b>7</b> | Les unités administratives conçoivent leurs prestations de manière à ce qu'elles soient simples et interopérables, et elles les regroupent de manière supradépartementale et intégrée, pour les différents événements de la vie / des entreprises. |
| <b>8</b> | Les unités administratives présentent de manière transparente les fonctionnalités dont disposent leurs prestations.  |
| <b>9</b> | Les unités administratives associent les utilisateurs et d'autres personnes concernées à la conception de leurs prestations.   |

### Effets attendus

- Les prestations des autorités sont mises à la disposition des particuliers et des entreprises de manière regroupée [guichet unique].
- Les entreprises et les particuliers ont accès facilement et rapidement aux prestations des autorités.

### Mesurabilité

Comment reconnaît-on que les effets attendus ont eu lieu ?

Indicateur	Source	Point de départ	But visé
Disponibilité des prestations des autorités suisses pour les différents événements de la vie / des entreprises	<a href="#">Indice de référence pour l'administration en ligne</a>	Population 70 % (UE27+ 74 %) Entreprises 79 % (UE27+ 81 %) (données 2021–2022)	100 % des prestations de la Confédération (valeur de départ actuelle pour les prestations en Suisse)
Satisfaction des utilisateurs concernant les prestations des autorités suisses	<a href="#">Étude ANS</a>	Population 64 % Entreprises 71 % (très/plutôt satisfait) (données 2021)	Accroître les valeurs actuelles
Évaluation de l'orientation utilisateurs des prestations des autorités suisses	<a href="#">Indice de référence pour l'administration en ligne</a> Données OFS	Accès 79 Convivialité mobile 96 Assistance en ligne 87 (données 2022)	Conserver et accroître les valeurs actuelles
Transparence des prestations des autorités suisses	<a href="#">Indice de référence pour l'administration en ligne</a>	44 % CH 62 % UE27+ (données 2021–2022)	Dans la moyenne de l'UE27+
Accès centralisé (1 compte) aux prestations fournies par les autorités suisses aux entreprises [exécution du droit fédéral]	Message relatif à la loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises ( <a href="#">LACRE</a> , FF 2023 166)]	À déterminer	100 % des prestations fournies par les autorités suisses aux entreprises [exécution du droit fédéral] sur easygov



### Priorité 3

## Mettre en place l'utilisation des données dans un climat de confiance

### Objectifs stratégiques

10	L'administration fédérale crée les bases légales et organisationnelles nécessaires pour que les autorités de tous les échelons étatiques et les organisation partenaires puissent réutiliser des données existantes.
11	Lors de la collecte de données, l'administration fédérale pense déjà aux réutilisations possibles de ces données (réseaux de création de valeur) et les harmonise à la source.
12	L'administration fédérale construit un écosystème de données doté d'espaces de données ad hoc.

### Effets attendus

- Les groupes concernés peuvent, selon des règles claires et dans le respect des intérêts et droits des personnes concernées, utiliser les données de la Confédération en vue de créer de la valeur pour leurs propres besoins (réutilisation).
- Les particuliers et les entreprises ne doivent saisir plus qu'une seule fois leurs données pour leurs interactions avec l'administration [principe « une fois pour toutes »].
- Les particuliers et les entreprises comprennent aisément à quelles fins l'administration fédérale utilise leurs données.

### Mesurabilité

Comment reconnaît-on que les effets attendus ont eu lieu ?

Indicateur	Source	Point de départ	But visé
Quantité de données en libre accès (OGD) / Conditions de licence	<a href="#">Office fédéral de la statistique</a>	940 [libre] 3309 (indication de la source) 4398 (sous réserve d'autorisation) (état : mai 2023)	Accroissement sensible des valeurs actuelles (LMETA : 100 %) Évolution positive vers des licences avantageuses
Quantité d'éditeurs d'OGD	<a href="#">Budget 2023</a>	112 organisations sur « opendata.swiss » (état : budget 2023)	Accroissement sensible des valeurs actuelles (au moins 172 à partir de 2027, selon les attentes pour le budget)
Formulaires pré-remplis auprès de services des autorités suisses	<a href="#">Indice de référence pour l'administration en ligne</a>	26 % des prestations suisses 64 % UE27+ (données 2020 – 2021)	Dans la moyenne de l'UE27+
Confiance à l'égard des prestations en ligne de la Confédération	<a href="#">Étude ANS</a>	Population : assez grande/grande 70 % Entreprises : assez grande/grande 75 % (données 2021)	Accroître les valeurs actuelles



## Priorité 4

# Renforcer la souveraineté numérique

### Objectifs stratégiques

- |    |  |
|----|--|
| 13 | L'administration fédérale s'investit pour préserver sa liberté de décision concernant les services numériques, et elle s'interroge sur les dépendances existantes.                                       |
| 14 | Les exploitants satisfont aux exigences propres à la Confédération en matière de sécurité et de disponibilité des centres de calcul, des réseaux et des prestations.                                     |
| 15 | L'administration fédérale met à disposition, au sein de l'administration, des services en nuage publics et privés, et la gouvernance relative à leur utilisation définit clairement les responsabilités. |

### Effets attendus

- L'administration fédérale préserve sa liberté de décision dans les domaines stratégiques de l'administration fédérale numérique (souveraineté numérique).
- La population, les entreprises et les partenaires des autorités ont confiance en l'administration fédérale.

### Mesurabilité

Comment reconnaît-on que les effets attendus ont eu lieu ?

Indicateur	Source	Point de départ	But visé
Données relatives à la gestion du cycle de vie	Ancien cockpit TIC TNI	Mise à jour des données après l'introduction de l'outil de controlling du portefeuille de la Confédération (2024)	Le remplacement des applications en fin de vie est réglé
Évolution des procédures de gré à gré [art. 21, al. 2, let. c, LMP]	<u>Controlling des achats de l'administration fédérale OFCL</u> (statistique des achats)	59 % du nombre d'adjudications de marchés dans le domaine des TIC sont d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC en 2022	Les valeurs actuelles diminuent





## Priorité 5

# Faciliter l'innovation et le changement

### Objectifs stratégiques

16	L'administration fédérale reconnaît les tendances déterminantes et examine suffisamment tôt leurs conséquences possibles pour l'accomplissement de ses tâches légales.
17	L'administration fédérale tire profit du cadre existant et crée les conditions générales lui permettant de tester de manière ciblée de nouvelles solutions.
18	L'administration fédérale décèle les technologies de rupture et réglemente au plus vite leur utilisation en son sein.
19	La Suisse tire profit des chances qu'offre l'intelligence artificielle (IA), réduit les risques liés à l'IA et s'engage pour une Suisse innovante et une réglementation nationale et internationale tournée vers l'avenir.
20	Les unités administratives se mettent en réseau pour les thèmes novateurs qui concernent plusieurs d'entre elles, et elles tirent profit du transfert de savoir des milieux scientifiques et économiques vers l'administration.

### Effets attendus

- L'administration fédérale peut tester des solutions innovantes dans le respect du cadre légal.
- L'administration fédérale est ouverte au changement et tire activement des enseignements des évolutions qui ont lieu en dehors d'elle.

### Mesurabilité

Comment reconnaît-on que les effets attendus ont eu lieu ?

Indicateur	Source	Point de départ	But visé
Nombre de projets pilotes (LMETA)	À définir TNI	Aucun	Premiers tests dans les deux ans à compter de l'entrée en vigueur Utilisation continue
Propositions contribuant de manière importante à la mise en œuvre de la stratégie	Ressources centrales destinées aux projets (pilotes) de transformation numérique	À déterminer en 2024	Contribution importante à la mise en œuvre de la stratégie



## Priorité 6

# Encourager une organisation moderne de l'administration et un changement de culture

### Objectifs stratégiques

21	L'administration fédérale décloisonne sa pensée de manière reconnaissable et saisit les chances qu'offre le numérique pour se moderniser, dans le respect du cadre légal [principe départemental compris].
22	L'administration fédérale consolide la collaboration entre fonctions et entre unités organisationnelles au moyen de processus et d'instruments adéquats.
23	L'administration fédérale met à disposition un environnement de travail moderne permettant de collaborer sous forme numérique, analogique et hybride.
24	L'administration fédérale crée les conditions nécessaires et se positionne comme un employeur attrayant dans le domaine du numérique.
25	En sa qualité d'employeur, l'administration fédérale soutient ses collaborateurs dans la gestion du savoir et dans l'acquisition de compétences numériques en leur procurant des méthodes et des instruments uniformes et interopérables et en leur proposant des formations et des formations continues.

### Effets attendus

- Les collaborateurs sont, pour ce qui est de la transformation numérique, soutenus par les unités administratives compétentes.
- L'administration fédérale est un employeur attrayant.
- L'administration fédérale partage activement son savoir en son sein et ses unités résolvent les problèmes ensemble.
- Les autorités de tous les échelons étatiques, l'économie et la population peuvent réutiliser le savoir élaboré par l'administration fédérale.
- L'administration fédérale dispose des compétences nécessaires pour développer en permanence ses prestations numériques.

### Mesurabilité

Comment reconnaît-on que les effets attendus ont eu lieu ?

Indicateur	Source	Point de départ	But visé
Rapport entre le nombre de demandes d'assistance lors de transferts dans d'autres UA et le nombre total de transferts dans d'autres UA	OFIT [outil de reporting pour l'accord de niveau de service (SLA)] Office fédéral du personnel [statistique des transferts]	À déterminer avec le fournisseur de prestations	Diminution des besoins d'assistance
Classement étudiants	Universum	Top 1 – top 20 – top 40 [selon la branche 2023]	Maintenir et améliorer la valeur actuelle
Satisfaction des collaborateurs de l'administration fédérale	<a href="#">Office fédéral du personnel</a>	84 % d'avis positifs [Enquête 2022 auprès du personnel]	Maintenir ou améliorer la valeur actuelle
Gestion du numérique [autoévaluation des collaborateurs]	<a href="#">Office fédéral du personnel</a>	84 % d'avis positifs [Enquête 2022 auprès du personnel]	Améliorer la valeur actuelle



## Priorité 7

# Accélérer de manière coordonnée la transformation numérique

### Objectifs stratégiques

- |    |  |
|----|--|
| 26 | L'administration fédérale veille à une compréhension commune des objectifs de la transformation numérique et des changements que cette transformation implique.  |
| 27 | Les unités administratives s'organisent en fonction des exigences posées par la transformation numérique en considérant celle-ci comme faisant partie intégrante de leurs tâches.                          |
| 28 | Les unités de l'administration fédérale dotées de tâches transversales harmonisent entre elles les stratégies dont elles sont responsables et les mettent en œuvre de manière à ce qu'elles se complètent. |

### Effets attendus

- L'administration fédérale a une compréhension commune des responsabilités et des priorités de la transformation numérique.
- Les collaborateurs comprennent les changements liés à la transformation numérique et participent activement à sa conception.
- L'administration fédérale réagit rapidement aux changements et adapte ses priorités de manière flexible.

### Mesurabilité

Comment reconnaît-on que les effets attendus ont eu lieu ?

Indicateur	Source	Point de départ	But visé
Encouragement de la transition numérique dans les unités (estimation des collaborateurs)	<a href="#">Office fédéral du personnel</a>	75 % d'avis positifs (Enquête 2022 auprès du personnel)	Améliorer la valeur actuelle



## MISE EN ŒUVRE

La répartition des compétences relatives au contenu et à la mise en œuvre de la stratégie est réglée dans l'ordonnance sur la transformation numérique et l'informatique (OTNI ; RS 172.010.58) et suit le modèle de gouvernance pour la transformation numérique.

Le Conseil fédéral adopte la stratégie et ses objectifs. Le secteur TNI de la Chancellerie fédérale coordonne la mise en œuvre de la stratégie et est, lors des révisions de cette dernière, responsable de leur élaboration (art. 13 et 14 OTNI). Les départements et la Chancellerie fédérale sont responsables de la transformation numérique dans leurs domaines de compétences respectifs (art. 3 OTNI).

Pour réussir sa transformation numérique, l'administration fédérale a besoin à la fois :

**a) dans les départements et les offices, d'objectifs et d'activités nécessaires sur le plan matériel et liés aux tâches, et**

**b) pour l'ensemble de l'administration fédérale, de mesures de base coordonnées au niveau supradépartemental.**

### a) Mise en œuvre de la stratégie par les départements et les offices

Les projets et activités de transformation numérique dont la responsabilité est décentralisée sont répertoriés dans plusieurs instruments de pilotage de l'administration fédérale (notamment dans le programme de la législature, le PITF et le cockpit TIC), ils sont gérés au moyen de ces instruments et ils sont mis en œuvre de manière décentralisée.

Les offices transversaux qui ont un lien étroit avec certains aspects de la transformation numérique et qui contribuent à les façonner dans le cadre de leurs tâches jouent un rôle particulier à cet égard.

### b) Mise en œuvre agile des mesures coordonnées au niveau supérieur



Les objectifs de mise en œuvre priorités de concert avec le Conseil TNI pour l'ensemble de l'administration fédérale sont coordonnés par le secteur TNI ; les mesures qui en découlent sont définies chaque année dans le **plan directeur** et mises en œuvre de manière agile avec les départements et les unités administratives.

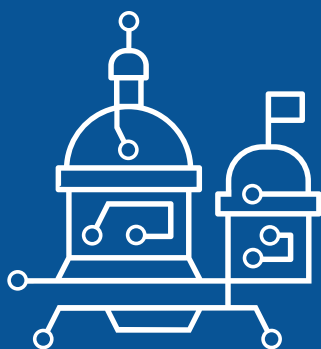
Le secteur TNI de la Chancellerie fédérale effectue chaque année un contrôle de gestion stratégique pour ce volet de la mise en œuvre de la stratégie. L'avancement de la mise en œuvre et l'orientation stratégique sont réexaminés à intervalles réguliers dans le cadre des structures existantes, afin que la stratégie elle-même et, en particulier, les instruments de mise en œuvre puissent, si nécessaire, être adaptés rapidement. Les décisions sont prises conformément au modèle de gouvernance défini pour la transformation numérique.

**Les travaux stratégiques agiles se divisent en deux phases :**

- la planification agile de la stratégie : les effets et l'orientation de la présente stratégie sont examinés chaque année ; les objectifs définis pour l'année suivante sont priorités et intégrés dans le plan directeur avec les mesures stratégiques ;
- la mise en œuvre agile de la stratégie : la stratégie est coordonnée au moyen des initiatives stratégiques et mise en œuvre avec des méthodes agiles ; toutes les initiatives stratégiques sont dotées d'objectifs mesurables, de résultats prédéfinis et de conditions de clôture.

## Compétences durant la mise en œuvre

Coordination supra-départementale	Définition et modifications de la stratégie	Conception et mise en œuvre du plan directeur	
	Orientation stratégique	Planification agile de la stratégie [coord.]	Mise en œuvre agile de la stratégie [coord.]
Rôle CF	Décision	Information [annuellement, fin 1 <sup>er</sup> trimestre] ; ponctuellement : consultation de la délégation du CF	
Rôle CSG	Information (lors d'adaptations)	Consultation (si nécessaire)	
Rôle Conseil TNI	Participation, consultation	Coresponsabilité (priorisation)	Participation
Rôle du délégué TNI	Élaboration, responsabilité de la stratégie	Responsabilité principale (priorités)	Décision (plan directeur annuel)
DÉPT / UA	Alignement de leur propre stratégie	Planification DÉPT / UA	Mise en œuvre de la stratégie DÉPT / UA
	(en fonction de leurs tâches)	Objectifs alignés / propres	Participation / Projets propres



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

**Bundeskanzlei BK**  
**Chancellerie fédérale ChF**  
**Cancelleria federale CaF**  
**Federal Chancellery FCh**

### **Stratégie Administration fédérale numérique**

Valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

[info.dti@bk.admin.ch](mailto:info.dti@bk.admin.ch)

+41 (0)58 463 46 64

[bk.admin.ch/administration-numerique](https://bk.admin.ch/administration-numerique)